

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-
BELLECHASSE

RÈGLEMENT 26-409

« Règlement modifiant le règlement 26-398
relatif à la taxation et à la tarification et à la
tarification municipale de la Municipalité de
Saint-Charles-de-Bellechasse »

QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 26-409

Règlement modifiant le règlement 26-398 relatif à la taxation et à la tarification et à la tarification municipale

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite analyser et mettre en place une structure fiscale adaptée à l'entrée en vigueur du prochain rôle triennal d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet l'établissement de catégories et de sous-catégories d'immeubles assujetties à des taux de taxation distincts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 03 juin 2026;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

À compter de l'entrée en vigueur du prochain rôle triennal d'évaluation foncière, la Municipalité pourra établir des taux de taxation distincts pour les catégories et sous-catégories d'immeubles autorisées par la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 26-398 est modifié afin d'y intégrer les catégories suivantes :

- a) résiduelle;
- b) immeubles non résidentiels;
- c) immeubles industriels;
- d) immeubles de six logements ou plus;
- e) terrains vagues desservis;
- f) immeubles agricoles.

ARTICLE 3

Le conseil municipal pourra établir toute sous-catégorie autorisée par la Loi sur la fiscalité municipale à l'intérieur des catégories des immeubles non résidentiels et industriels.

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

2300
2300
2300

ARTICLE 4

Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de taxation 2027 établissant des taux distincts, les mêmes taux de taxation que ceux prévus au règlement 26-398 s'appliquent à toutes les catégories créées par le présent règlement, sous réserve des dispositions particulières déjà applicables aux terrains vagues desservis.

ARTICLE 5

Toutes les autres dispositions du règlement 26-398 demeurent inchangées.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Ce

2026



Yvon Bernier,
Pro-maire



Lynda Routhier,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 2026-06-03

Dépôt du projet de règlement : 2026-06-03

Adoption du règlement : 2026-07-28

Avis de promulgation : 2026-07-29

2015

2015年1月1日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2016

2016年1月1日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2017

2017年1月1日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2018年1月1日至2018年12月31日

2018年1月1日至2018年12月31日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2018年1月1日至2018年12月31日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2018年1月1日至2018年12月31日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。

2018年1月1日至2018年12月31日，本公司与控股股东、实际控制人签署了《一致行动协议》，约定在涉及公司重大经营决策、财务决策、人事任免等事项上保持一致意见。该协议自签署之日起生效，有效期为三年。协议期满后，如双方无异议，自动续期。